



## Elections 20 et 27 juin

Les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin. **Le bureau de vote sera transféré à la maison des arches** afin de pouvoir respecter les conditions sanitaires en vigueur. Nous vous demandons de vous munir d'un masque et de votre propre stylo. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.



## Accueil du public à la mairie

A compter du 7 juin, pour une durée test de 3 mois, le secrétariat de mairie sera ouvert au public tous les lundis de 16h à **19h**, soit une heure supplémentaire.

## Déconfinement

La prochaine étape du calendrier de déconfinement est fixée au 9 juin. Le couvre-feu sera décalé à 23h, les cafés et restaurants pourront accueillir leurs clients en intérieur, les salles de sports réouvriront, la location des salles des fêtes sera de nouveau possible (sous réserves des décisions gouvernementales).



## Déclaration de détention de volailles

Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies aviaires, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux.

Tout détenteur de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur est tenu d'en faire la déclaration auprès de la mairie.

Vous pouvez retirer le formulaire au secrétariat ou l'imprimer : [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_15472.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15472.do)



## Projet d'extension de la ZAC

Le Grand Belfort a lancé une concertation afin de recueillir l'avis du public sur la modification de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Aéroparc à Fontaine en vue de l'extension de son périmètre sur la commune de Foussemagne.

Le dossier de concertation est mis à disposition du public dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Belfort, en mairies de Fontaine, de Foussemagne et Reppe, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Un cahier est disponible pour recueillir les observations du public. Ce même dossier pourra également être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2484>

Pendant toute la durée de la concertation, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture le 30 juin 2021 :

- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse indiquée ci-dessus
- par correspondance, à Grand Belfort Communauté d'agglomération - Hôtel de Ville et du Grand Belfort, Place d'Armes 90020 BELFORT CEDEX



## Remerciements

La municipalité remercie chaleureusement tous les participants aux journées « village propre » et « plantations ».



## Association communale



L'association communale de Foussemagne (ACF) propose une **balade familiale** suivi d'un moment convivial autour d'un **barbecue le 13 juin 2021**. Pour vous inscrire, il suffit de retourner le bulletin que vous avez reçu dans votre boîte aux lettres ou de contacter l'ACF par mail [acf90150@gmail.com](mailto:acf90150@gmail.com).

**Dès le mercredi 9 juin à 20h**, l'ACF lance de façon hebdomadaire des soirées **jeux de société** à la salle des associations. Venez nombreux pour participer à ce lancement et (re)découvrir de nombreux jeux.



**A partir du jeudi 10 juin à 20h**, l'ACF ouvrira un **atelier de couture** hebdomadaire à la salle des associations. Le temps d'une soirée, vous pourrez échanger sur vos ouvrages, apprendre à coudre à la machine et partager des astuces. Pour l'organisation de l'atelier, écrivez à [acf9015@gmail.com](mailto:acf9015@gmail.com) et Amandine vous recontactera.



**D'autres activités** pourront être organisées à partir du mois de septembre : club senior, atelier bricolage, éveil musculaire...

L'ACF reste ouverte à d'autres propositions. Si vous voulez organiser une activité ou aider dans la réalisation d'une déjà en place, n'hésitez pas à contacter l'association ou la mairie. Une réunion de présentation et d'échanges sera organisée prochainement.

## Suivi du budget

Quelques dépenses majeures :

- Eclairage public : 3893 € pour 6 mois
- Livres médiathèque : 415 €
- Urne pour les élections : 248 €
- Cotisation gardes-champêtres : 3684 €
- Maintenance des bâtiments : 600 €
- Entretien voirie : 500 €
- Entretien matériel roulant : 1660 €

Un bulletin spécial budget est en cours d'élaboration.

## Tribune des commerçants/artisans : Votre restaurant le Relais d'Alsace rouvre ses portes le 9 juin

A cette occasion, nous avons rencontré Christophe et son épouse Sophie.

Christophe, 50 ans, fils de restaurateur, pâtissier de formation, s'est reconverti dans la restauration à l'âge de 25 ans aux côtés de son papa, cuisinier.



Et c'est en mars 2020 qu'il vient s'installer à Foussemagne en tant que gérant et cuisinier de l'établissement. Il y prépare une cuisine française traditionnelle à partir exclusivement de produits frais. Soit, un très bon rapport Qualité / Prix !

Vous serez servis dans un restaurant d'une capacité de 36 couverts, attendant à une terrasse au calme d'une capacité de 40 couverts. Membre des "Toqués du Territoire", il privilégie les fournisseurs locaux.

Lorsque le temps le permet, vous pouvez également, venir déguster en terrasse, des glaces "plein fruits" confectionnées dans les Alpes.

Le restaurant sera ouvert tous les jours, à l'exception du lundi soir, mardi soir et mercredi soir et la réservation se fait exclusivement par téléphone au 03 84 36 66 05 (pas de réservation sur Facebook).

Règlement possible par Mastercard, Visa, espèce, chèque, ticket restaurant.

## Bar / Tabac Au Petit Moulin

A compter du 9 juin, il sera également possible de consommer à l'intérieur de l'établissement.

Directeur de la publication : Arnaud Miotte

Responsable de la rédaction : Joëlle David

Rédaction : Olivier Richard

Crédits images : mairie de Foussemagne et internet

Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Foussemagne



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - [www.foussemagne.com](http://www.foussemagne.com)

Contact : 03 84 23 34 40 ; [secretariat@foussemagne.com](mailto:secretariat@foussemagne.com) ; @foussemagne ; [facebook.com/mairiedefoussemagne](https://www.facebook.com/mairiedefoussemagne)

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique